

Revue de presse

Journal : La Broye
Date : 9 novembre 2023

L'arrivée des F-35 fait du bruit

AVIATION Quatorze communes et des associations s'opposent à la construction des premières infrastructures liées au nouvel avion de combat, parce que l'utilisation des jets militaires sur la piste broyarde n'est pas encore connue.

PAYERNE

La mise à l'enquête publique d'installations sur la base aérienne payernoise a créé de l'incompréhension dans toute la Broye! La fronde est imposante: sur les seize communes vaudoises et fribourgeoises de l'Association pour la sauvegarde des intérêts des communes broyardes touchées par l'aérodrome militaire de Payerne (ASIC), quatorze ont fait opposition préventivement. La Communauté régionale de la Broye (Coreb) s'oppose également au projet qui était soumis jusqu'au 6 novembre.

Réunis vendredi dernier lors d'une conférence de presse, la Coreb, l'ASIC et des représentants d'autorités communales ont exprimé leur mécontentement. «La procédure n'est pas conforme au droit», a d'emblée expliqué Olivier Piccard, président de la Coreb. «Nous sommes contre la procédure, pas contre des bâtiments», a précisé Cédric Péclard, président de l'ASIC et syndic des Montets.

Deux nouveaux bâtiments

Le mois passé, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et Amasuisse soumettaient à l'enquête la procédure d'approbation pour un nouveau



Cédric Péclard, président de l'ASIC, Eric Küng, syndic de Payerne, Nicolas Kilchoer, vice-président de la Coreb, Eric Chassot, syndic d'Estavayer-le-Lac, et Olivier Piccard, président de la Coreb, réunis le 3 novembre. PHOTO JÉRÔME GENET

centre d'entraînement et des travaux. Deux nouveaux bâtiments sont notamment prévus à Payerne, l'une des bases aériennes qui accueilleront les F-35 (lire notre édition du 12 octobre).

Le DDPS soulignait que les dimensions du F-35A étant comparables à celles du F/A-18 Hornet, l'infrastructure immobilière existante pourra en grande partie être réutilisée. Des adaptations seront toutefois nécessaires pour l'instruction, les installations techniques et les dispositifs de sé-

curité. Le DDPS nous indique avoir reçu en tout 18 oppositions, au 8 novembre.

Manque de vision globale

Les collectivités publiques reprochent à la Confédération de ne pas être exemplaire. Avant d'accepter une mise à l'enquête dans la procédure d'approbation des plans (PAP), ils souhaitent connaître le plan sectoriel militaire (PSM). En clair, connaître les besoins avant de fixer les moyens. «C'est mettre la charrue avant les bœufs», image Nicolas Kilchoer,

vice-président de la Coreb et préfet du district de la Broye fribourgeoise. Il demande, avec ses homologues, une vision d'ensemble de l'arrivée des F-35, avant d'autoriser des constructions.

«Si les bâtiments sont acceptés, comment discuter ensuite au sujet du cadastre du bruit», renchérit Eric Küng, syndic de Payerne, tout en rappelant que les communes ne sont pas opposées au nouvel avion de combat américain. «Nous souhaitons être entendus et travailler main dans la main avec l'armée», précise-t-il.

«Nous avons le devoir de porter les intérêts de la population et de la protéger des nuisances», justifie Olivier Piccard, président de la Coreb et préfet du district vaudois de la Broye-Vully.

Maintenir les bonnes relations

Les opposants se disent conscients du rôle économique de l'aérodrome, mais les responsables politiques se sentent mis de côté par l'armée. Eric Chassot, syndic d'Estavayer, ne souhaite pas revivre les péripéties liées, à l'époque, à l'arrivée des F/A-18 dans la région. «Cette inversion des procédures est regrettable, car les relations sont formidables en général», souligne-t-il.

Bruit de fond

Le fond du problème est le bruit généré par les F-35A qui seront utilisés par les forces aériennes suisses à l'horizon 2028. Ce point n'était pas directement concerné par cette mise à l'enquête. Mais en fonction des nuisances sonores, qui sont d'ores et déjà annoncées comme plus élevées que celles de l'actuel F/A-18, des mesures devront être prises. Une utilisation soutenue des simulateurs et donc une diminution des vols réels sont l'une des alternatives. Le 6 décembre, le DDPS présentera aux communes les résultats en matière de calcul de bruit.

■ JÉRÔME GENET